

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23

Votants: 23

Présents : 20

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le HUIT DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de BESSINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Bessines-sur-Gartempe, sous la présidence de Madame BROUILLE Andréa, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} décembre 2023

PRESENTS : Mmes BROUILLE Andréa, BESSINETON Céline, BONNET-BALLOUFAUD Fabienne, BRISSIAUD Isabelle, DESMAISONS Viviane, FRENAY Hélène, MARGOT-PRUDENT Sandrine, PETIT Elisabeth, PINGAUD Isabelle, THIOLIERE Marie-Laure, VENNAT Catherine, MAUZEMERY Alain, BEYRAND Mickaël, LEBRUN Thierry, LEZEAUD Roland, PARIS Bertrand, PEYRAZEIX Mathieu, PREVOST Yvon, RIGAUD Jean, ROUILLET Jean-Marie et.

POUVOIRS :

Mme LEJEUNE Andréa donne procuration à Mme BROUILLE Andréa,

Mme THELLY Nadia donne procuration à M PREVOST Yvon,

M SZYMURSKI Michael donne procuration à Monsieur PEYRAZEIX Mathieu,

M. PEYRAZEIX Mathieu a été élu secrétaire de séance.

• **2. 3/4 : Environnement, Energies : Parc éolien à Chatenet Colon**

La SAS Parc éolien de Chatenet Colon a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à un projet de parc éolien de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Saint-Pardoux-Le-Lac.

Une enquête publique a été lancée par la préfecture.

Les communes de Bersac-sur-Rivalier, Châteauponsac, Compreignac, Saint-Léger-La-Montagne, Saint-Sylvestre, Razès et Bessines-sur-Gartempe étant concernées par le rayon d'affichage de 6 kms autour du projet, la préfecture demande au conseil municipal de Bessines de délibérer sur ce dossier de projet de parc éolien. Le dossier est consultable à la Mairie.

Madame la Maire rappelle la proximité des éoliennes avec le site classé de Monismes. Le Sénat a voté un amendement le 10 février 2016 qui impose d'avoir l'accord des Bâtiments de France sur les projets d'éoliennes dans un périmètre de 10km autour d'un monument historique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- EMET un avis défavorable au projet de parc éolien à Chatenet Colon en cours sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac
 - o Considérant la proximité avec le site classé de Monismes,
 - o Considérant les dangers que pourraient représenter les éoliennes pour les captages d'eau de Chatenet Colon,
 - o Considérant que ces installations seront visibles sur la commune.



Pour copie conforme
A BESSINES, le 8 décembre 2023
La Maire,
Andréa BROUILLE

